

## POLITIQUE DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

### 1. PRÉAMBULE

Depuis avril 2015, les municipalités régionales de comté peuvent déclarer leurs compétences en matière de développement local et régional sur leur territoire.

Conséquemment, elles peuvent notamment prendre toute mesure de soutien à l'entrepreneuriat, incluant l'entrepreneuriat de l'économie sociale ainsi qu'élaborer et veiller à la réalisation d'un plan d'action pour l'économie et l'emploi ou adopter différentes stratégies en matière de développement de l'entrepreneuriat.

La MRC d'Antoine-Labelle (ci-après la « MRC ») s'est prémunie de cette possibilité et a choisi de conclure une entente avec le Centre local de développement de la MRC d'Antoine-Labelle (ci-après le « CLD ») en vertu de l'article 126.3 de la Loi sur les compétences municipales pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales.

### 2. MANDAT CONFIE PAR LA MRC

Le CLD a reçu comme mandat de la MRC de favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

Il s'est engagé notamment à réaliser les mandats suivants :

- Offrir des services de première ligne aux entreprises opérantes ou désirant opérer sur le territoire.
- Soutenir les initiatives de la communauté entrepreneuriale favorisant le développement des entreprises.
- Promouvoir la destination touristique qu'est le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.
- Promouvoir l'offre touristique aux visiteurs présents sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.
- Agir à titre de délégué de la MRC dans la gestion des fonds locaux d'investissements dans le respect de la politique d'investissement.
- Agir à titre de délégué de la MRC dans la gestion et l'octroi des fonds de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

- Agir en tant qu'organisme consultatif auprès de tout ministère, mandataire ou organisme dédié au développement économique du territoire.

De plus, le CLD s'engage, dans le respect de sa mission, à réaliser les mandats qui lui sont transmis par résolution du conseil de la MRC et qui découlent de l'exercice de l'une ou l'autre des compétences qui sont attribuées à la MRC par la Loi et qui sont associées au développement local et au soutien à l'entrepreneuriat, et ce, moyennant une contribution additionnelle de la MRC à convenir entre les parties.

### 3. MISSION DE LA POLITIQUE

La MRC d'Antoine-Labelle par le biais du CLD d'Antoine-Labelle désire soutenir le développement local et régional de son territoire en offrant un service de qualité aux entrepreneurs.

La mission de la politique de soutien à l'entrepreneuriat sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle est de valoriser et favoriser l'entrepreneuriat en contribuant à la création d'un environnement favorable pour les entrepreneurs souhaitant investir dans la région.

### 4. PRÉSENTATION DU CLD

En 1997, le gouvernement du Québec lance la Politique de soutien au développement local et régional et dépose la Loi sur le ministère des Régions (Loi 171), laquelle crée les centres locaux de développement (CLD). La politique s'inscrit dans une démarche globale de réorganisation des modes d'intervention de l'État. Elle vise notamment la responsabilisation des instances locales et régionales dans la gestion de services, tout en associant les intervenants locaux et régionaux au processus décisionnel.

Au niveau local, l'État accrédite et contribue au financement d'un seul organisme local de soutien aux entreprises par territoire de MRC : le centre local de développement (CLD), un OBNL constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies. Ainsi, en 1998, le Comité intermunicipal de développement économique de Labelle (CIDEL 1979-1998) est devenu le Centre local de développement de la MRC d'Antoine-Labelle.

En 2004, la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (Loi 34) modifie les règles de gouvernance et d'imputabilité entre le CLD, la MRC et le gouvernement. La Loi 34 confie désormais à la MRC les responsabilités en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat. La MRC a cependant l'obligation de confier l'exercice de sa compétence à un CLD existant ou à un CLD qu'elle constitue. Le CLD devient par conséquent un organisme de développement local mandataire de la MRC.

En 2015, les coupures majeures au financement ont forcé les administrateurs à procéder à une restructuration en profondeur du CLD. Le 20 avril 2016, suite à l'adoption du projet de Loi 28, la responsabilité en matière de développement local a été remise aux MRC avec la possibilité

de la déléguer à un organisme de son choix après approbation du ministère. Pour sa part, la MRC d'Antoine-Labelle a conclu une entente de délégation avec l'organisation déjà en place, soit le CLD de la MRC d'Antoine-Labelle.

En bref, depuis 1979, le CLD œuvre au développement économique, il supporte les projets de développement structurant en plus d'offrir une gamme de services aux entrepreneurs. Le CLD a toujours eu la sensibilité de travailler en concertation avec la communauté entrepreneuriale (les municipalités, les organismes et autres intervenants économiques) afin d'assurer un développement harmonieux et durable dans tous les secteurs de l'économie et du milieu.

#### 4.1 Sa mission

Valoriser et favoriser l'entrepreneuriat en façonnant un environnement propice afin d'accroître la prospérité et la richesse collective de notre MRC.

#### 4.2 Sa vision

Être l'organisation référence en matière de conseils en développement économique du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, dû à sa connaissance du tissu économique et de sa relation avec les membres de sa communauté entrepreneuriale.

#### 4.3 Ses valeurs

Engagement : Nous manifestons un sentiment d'appartenance, de fierté et de loyauté à l'organisme et au territoire de la MRC d'Antoine-Labelle qui incite au dépassement personnel et collectif.

Respect : Nous agissons en toute considération pour autrui et pour les règles convenues (fonctionnement éthique) qui incitent à des comportements et attitudes de tolérance, de politesse, d'équité, d'écoute, de confiance, de confidentialité et d'ouverture aux différences.

Efficience : Nous utilisons avec prudence, diligence et efficacité, les ressources et les fonds qui nous sont confiés. Nous faisons preuve de jugement, d'autonomie et nous prenons action pour faire avancer les choses dans un processus d'imputabilité et en respectant les échéanciers.

Équité : Nous traitons avec autrui de façon ouverte, impartiale, objective, honnête et non discriminatoire. Nous veillons à ce que nos processus et décisions soient équitables et perçus comme tels.

Confiance et transparence : Nous agissons honnêtement dans nos relations avec les personnes que nous servons, avec lesquelles nous travaillons et qui comptent sur nous. Nous travaillons avec professionnalisme pour tenir nos engagements et répondre aux attentes. Nous partageons

spontanément, l'information exacte, aux bonnes personnes et organisations.

Sens de l'initiative et de l'innovation :

Nous nous soucions de la qualité des services, nous développons notre sens critique. Nous créons de nouvelles solutions en écoutant, en apprenant et en faisant preuve d'innovation et d'ouverture concernant les nouvelles idées et façons de faire.

Sens de l'équipe :

Nous manifestons une attitude positive. Nous faisons preuve d'entraide, de collaboration et de solidarité dans la poursuite d'objectifs communs avec la communauté d'affaires.

## 4.4 Ses départements

### 4.4.1 Service de première ligne

Privilégiant une approche centrée sur le client et sur les résultats, l'équipe de professionnels du CLD offre des services d'accompagnement avec le but d'agir concrètement pour faciliter et accélérer la réalisation des projets d'affaires.

L'équipe de première ligne établit un lien de confiance solide et pose un diagnostic sur le projet des promoteurs afin de leur offrir les meilleurs conseils et références pour maximiser le succès de leur projet. Elle travaille en complémentarité avec le promoteur pour favoriser la réalisation du projet, son financement et son succès.

Afin de soutenir les activités économiques sur le territoire de la MRC, le CLD travaille à améliorer les conditions propices aux succès des entreprises en offrant des outils de développement et des programmes d'aide financière. L'intervention des outils financiers du CLD contribue à donner confiance aux institutions prêteuses.

Les principes de base qui guident l'attribution des ressources humaines et financières du CLD sont les suivantes :

- Créer et soutenir des entreprises viables
- Supporter la création et le maintien de l'emploi
- Contribuer au développement économique du territoire de la MRC

### 4.4.2 Soutien aux initiatives de la communauté entrepreneuriale

L'environnement d'affaires est le facteur déterminant de la croissance économique d'une région. L'équipe du CLD s'implique à la réalisation de projets initiés par des membres de la communauté entrepreneuriale qui s'inscrivent parmi les éléments suivants :

- Agit à titre de levier, de catalyseur, de moteur de développement
- Mobilise et rassemble plusieurs partenaires dans l'atteinte d'un même objectif
- Génère des retombées positives sur le territoire de la MRC
- Est novateur
- Suscite un développement créatif, responsable et durable
- Consolide les potentialités existantes
- Est attractif et fait rayonner la région
- Représente une fierté régionale

Afin de soutenir les projets structurants, une équipe de projet est formée pour chacun d'entre eux en fonction des particularités propres au projet. Le rôle du CLD est essentiellement d'établir la planification, veiller à l'organisation, diriger la réalisation et en contrôler l'atteinte des objectifs.

#### 4.4.3 Information et promotion touristique

##### Information

L'équipe du CLD favorise la fréquentation dans les établissements touristiques ainsi que sur les sites d'intérêt en plus de susciter la prolongation de séjours et la répétition de visites.

En général, l'équipe répond aux demandes d'information, contribue à la mise à jour de celle-ci et des différents outils d'information en plus de promouvoir, d'animer les réseaux sociaux et de recueillir des statistiques. Le CLD contribue également à diffuser l'information aux autres bureaux d'accueil du territoire ainsi qu'aux entreprises touristiques.

##### Promotion

Des actions sont réalisées pour accroître la notoriété de la région des Hautes-Laurentides, de positionner la destination et d'augmenter les ventes des entreprises touristiques du territoire. Le CLD investit dans des actions afin de positionner la destination et ses produits auprès de clientèles des marchés ciblés. Le choix des activités de promotion et de commercialisation découle d'une stratégie territoriale.

## 5. COORDONNÉES

Pour communiquer avec le Centre local de développement de la MRC d'Antoine-Labelle :

- Par téléphone : 819-623-1540
- Par courriel : [info@cldal.com](mailto:info@cldal.com)
- En personne : 425, rue du Pont, Mont-Laurier

## ANNEXE A

### PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU CLD (2019 - 2022)

#### MISE EN CONTEXTE

L'élaboration de la planification stratégique pour l'essor économique de la MRC d'Antoine-Labelle « Synergie 17/21 » fut un exercice collectif à grand déploiement qui a amené la communauté entrepreneuriale et ses parties prenantes à identifier des enjeux et défis à relever pour que notre région puisse atteindre sa vision qui est : « **Être reconnue comme une communauté entrepreneuriale solidaire, fière et innovante optimisant ses ressources et son territoire pour la création de richesse de façon durable** ».

Des enjeux, des objectifs et des projets porteurs ont été identifiés. C'est en s'inspirant de ces éléments ainsi que de sa mission que le CLD a procédé à la dernière mise à jour de la présente politique.

Le CLD s'impliquera dans les projets qui amélioreront l'environnement économique afin qu'ils soient attrayants pour les investisseurs ainsi que dans les projets dits « porteurs structurants » en lien avec les enjeux de Synergie 17/21. Les départements du « service de première ligne ainsi que celui de projets structurants » seront mis à contribution pour plusieurs projets afin d'accompagner les promoteurs et responsables des projets et/ou pour documenter des projets dans l'objectif d'attirer des investisseurs.

#### OBJECTIFS POURSUIVIS POUR ATTEINDRE LA VISION DU CLD

##### Enjeu 1 : Synergie et gouvernance

Pour choisir de faire du développement économique une priorité et affirmer une direction régionale ainsi qu'une gouvernance forte et stable.

Enjeux Synergie 17/21	Objectifs	Projets stratégiques
Synergie et gouvernance	Augmenter le nombre d'initiatives favorisant l'émergence de projets en lien avec l'environnement administratif municipal.	- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour orienter, synchroniser et aligner les besoins des entrepreneurs en lien avec les services municipaux.
	Augmenter le nombre d'initiatives favorisant l'émergence de projets en lien avec les interrelations de la communauté entrepreneuriale.	- Organiser des activités avec l'ensemble de la communauté entrepreneuriale pour provoquer des échanges et trouver des solutions

Enjeux Synergie 17/21	Objectifs	Projets stratégiques
		concernant les sujets qui la préoccupent.
		- Participer à la création d'un guichet central pour entreprises.
	Être proactif dans l'identification d'opportunités de développement d'entreprises	- Mettre en place un système de veille afin d'optimiser les prises de décision et orienter les actions.

### **Enjeu 2 :** [Optimisation des infrastructures](#)

Pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et de projets d'expansion.

Enjeux Synergie 17/21	Objectif	Projets stratégiques
Optimisation des infrastructures	Augmenter la qualité des accès physiques au territoire	- Établir et mettre en œuvre un plan d'action pour assurer la stabilité du réseau de sentiers des véhicules hors route.
		- Accompagner les comités à la réalisation de leurs plans d'action en lien avec l'amélioration des accès physiques au territoire.

### **Enjeu 3 :** [Développement professionnel et culture entrepreneuriale](#)

Pour créer de la force motrice et de la volonté entrepreneuriale en offrant des opportunités de croissance aux entrepreneurs et en diversifiant les modes d'apprentissage.

Enjeux Synergie 17/21	Objectif	Projets stratégiques
Développement professionnel et culture entrepreneuriale	Valoriser l'entrepreneuriat et mettre l'entrepreneur au centre de nos actions.	- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale de communication et de promotion de l'entrepreneuriat.

#### **Enjeu 4 : Valorisation du potentiel et innovation stratégique**

Pour augmenter la performance économique du territoire en optimisant la valeur des attraits, des ressources naturelles, des produits et/ou des activités.

<b>Enjeux Synergie 17/21</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Projets stratégiques</b>
Valorisation des potentiels	Accroître la notoriété de la région des Hautes-Laurentides.	- Optimiser les stratégies de promotion et d'accueil.
	Procurer un financement adapté aux besoins diversifiés des entreprises.	- Implanter une procédure d'optimisation du financement.
	Améliorer la performance des entreprises.	- Implanter une procédure d'optimisation d'accompagnement des projets d'affaires.